

CONFRONTÉ AU MAL : AGIR EN CONSCIENCE –

IDENTITÉ ET INTÉGRITÉ MORALE

1. Agir en conscience : est-ce possible ?

Sans entrer dans tous les détails de la problématique, classiquement, au niveau de la théologie chrétienne, on reconnaît deux chemins possibles, complémentaires et sans concurrence pour guider le croyant dans son agir : l'un est d'ordre « intérieur », l'Esprit-Saint reçu au baptême, l'autre est d'ordre « extérieur » mais demande un assentiment intérieur, le Magistère ou le discours officiel de l'Église dans le chef de ses responsables. La question cruciale réside bien sûr dans l'articulation entre les deux dimensions, les deux principes, l'un relevant davantage d'une personne devant poser des choix en situation, l'autre relevant plutôt de principes proposés par l'autorité ecclésiale. Cette tension invite à clarifier les notions de Magistère et de conscience personnelle, notions sur lesquelles nous sommes généralement trop peu au clair.

Le Magistère

Que faut-il entendre par Magistère? Il s'agit du collège du pape et des évêques, garants ensemble de ce qu'on appelle le dépôt de la Révélation, autrement dit **l'Écriture** et **la Tradition**, deux lieux où, pour le catholique, Dieu prend la Parole, c'est-à-dire se révèle aux hommes d'hier et d'aujourd'hui. Dans un effort d'actualiser ces deux piliers de la foi chrétienne, le Magistère prend régulièrement la parole sur des sujets particuliers ou généraux touchant des questions d'actualité bien diverses. Ce sont d'abord les **encycliques** où la façon de penser de l'Église est exprimée par le pape, relai du collège des évêques, ou des textes émanant de Congrégations : l'articulation entre foi et raison (*Veritatis Splendor* en 1993), la question sociale (*Centesimus annus* en 1991), les techniques de fécondation (*Donum vitae* en 1987, *Dignitas Personae* en 2008), le sens du travail (*Laborem exercens* en 1991) et de l'économie (*Caritas in veritate* en 2009), la paix dans le monde (*Pacem in terris* en 1963), ce que signifie croire (*Lumen fidei* en 2013), plus récemment l'écologie (*Laudato si, Loué sois-tu*) en 2015) etc. Et ces textes sont à accueillir dans un esprit de foi. À ce sujet, la définition qu'en donne **Xavier Thévenot** semble bien rejoindre l'expérience qu'en fait la majorité des chrétiens : « Un texte magistériel est à percevoir en quelque sorte comme un hôte que l'on reçoit chez soi. Il dérange nos habitudes, démasque nos étroitesse, oblige à nous réapproprier de façon plus ouverte l'espace qui est le nôtre, et finalement nous provoque au dialogue. »¹ Il ne faudrait cependant pas considérer que le Magistère se réduit aux seules encycliques : il y a l'enseignement des congrégations romaines dont certains écrits viennent d'être cités, des conférences épiscopales locales, des discours de telle ou telle autorité dans l'Église ; en un mot toutes les prises de position publiques faites à titre d'une responsabilité de gouvernement dans l'Église. Et il est manifeste que toute prise de parole n'a pas le même poids théologique qu'une encyclique et ne postule pas le même degré

¹ THÉVENOT X., dans *Etudes*, Paris, tome 362, février 1985, p. 237.

d'adhérence de la part du croyant ; pensons en effet aux allocutions pontificales en audience publique, à des propos recueillis par un journaliste dans un avion (même si les propos peuvent être d'importance, à l'exemple de ce que le pape François a pu dire à propos de l'homosexualité), une déclaration personnelle de tel évêque, aux textes de l'*Osservatore Romano*... On entend parfois dire : « Rome a parlé, le débat est clos ! ». Au niveau formel, retenons au moins qu'une déclaration pontificale est porteuse de façon inconditionnelle d'obligation morale lorsque le pape parle *ex cathedra*, c'est-à-dire lorsqu'il engage clairement son autorité - son infaillibilité² - pour des matières relevant du dogme ou de la morale; ce qui, il faut le reconnaître, est chose rare. Dès lors, faut-il accueillir sans discernement toute prise de parole officielle comme une parole définitive ? Le Concile Vatican II répond clairement à cette question : « C'est toujours librement que l'homme se tourne vers le bien. La dignité de l'homme exige donc de lui qu'il agisse selon un choix conscient et libre, mû et déterminé par une conscience personnelle et non sous le seul effet de poussées instinctives ou d'une contrainte extérieure. »³ Deux écarts sont donc essentiels à éviter dans la vie morale : l'irrationalité et l'obéissance aveugle, autrement dit l'agir doit faire place à une rationalité, une capacité de rendre compte en raison et dans la foi, et c'est bien la place reconnue théologiquement à ce qu'on appelle la conscience éclairée. Ceci m'amène à un deuxième point d'attention dans la recherche d'une articulation entre le singulier et l'universel en éthique et théologie.

La conscience morale

Comment définir cette conscience éclairée ? J'en donnerais volontiers deux définitions, l'une d'inspiration philosophique, l'autre d'ordre théologique, toutes deux disant la grandeur et la dignité de l'homme :

« *La conscience morale est le centre d'un mouvement à double sens, d'un mouvement 'dialectique' dans lequel il s'agit de s'approprier des principes dans une situation mais en même temps de critiquer et de discerner à la lumière de la tradition l'enjeu essentiel d'une situation.* »⁴

« *La conscience est le centre le plus secret de l'homme, le sanctuaire où il est seul avec Dieu et où sa voix se fait entendre.* »⁵

Comment comprendre cette double approche ? Au minimum, on peut saisir que le professionnel croyant, face à une situation vécue comme conflictuelle (choisir entre bien/mal, ou entre deux maux), doit faire son propre chemin en vue de prendre une décision qui est la sienne et qui lui appartiendra. Ce chemin, il le fait par le moyen de sa raison, éclairée par les repères issus de sa tradition (Révélation, Évangile, Magistère) et sous le regard de son Dieu qui, en fait, reste le seul juge des intentions profondes de celui qui pose un choix. Ceci indique⁶ qu'il existe une réelle autonomie de la conscience éclairée en registre chrétien, que si le Magistère a toute sa place dans sa mission d'éclairage, de clarificateur, la dernière instance à décider en connaissance de cause est la personne en situation particulière. Il est évident, comme l'ont souligné

2 *Lumen Gentium*, n°25 : « Les évêques considérés isolément ne jouissent pas de la prérogative de l'infaillibilité; cependant, même dispersés à travers le monde et conservant le lien de la communion entre eux et avec le successeur de Pierre, lorsque dans leur enseignement authentique concernant des questions de foi et de morale ils déclarent d'un commun accord qu'il faut soutenir sans hésiter tel point de doctrine, ils énoncent alors infailliblement l'enseignement du Christ. Cela encore plus évident lorsque, rassemblés en Concile oecuménique, ils enseignent et décident pour toute l'Église en matière de foi et de morale; et on doit adhérer à leurs définitions dans l'obéissance de la foi.

Cette infaillibilité, dont le divin Rédempteur voulu que soit pourvu son Église dans la définition de la doctrine concernant la foi ou les mœurs, s'étend aussi loin que le contenu de la divine Révélation, qu'il faut garder avec vénération et exposer fidèlement. Cette infaillibilité, le Pontife romain, Chef du collège des évêques, la possède en vertu de son office lorsque, en sa qualité de pasteur et de docteur suprême de tous les fidèles qui confirme dans la foi ses frères (cf. Lc 22, 32), il proclame, en la définissant, une doctrine de foi ou de morale. Voilà pourquoi ses définitions sont dites à juste titre irréfutables par elles-mêmes et non par suite du consentement de l'Église; elles sont en effet prononcées avec l'assistance du Saint-Esprit, qui lui fut promise en la personne du bienheureux Pierre, elles n'ont besoin d'aucune approbation et ne tolèrent aucun appel à une autre instance. »

3 *Gaudium et Spes*, n°17.

4 MALHERBE J.-F., L'honneur de Dieu et l'intelligence de l'homme, dans *Louvain*, mai 1990, p. 31.

5 *Gaudium et Spes*, n°13.

6 PAULIAT P., La conscience comme reconnaissance d'une dignité et naissance d'une relation humanisante, dans *A.H.*, n°02, mars 2009, p. 25-41.

certain auteurs⁷, qu'une telle articulation, non seulement n'est pas toujours soutenue par tous les courants théologiques contemporains mais, de plus, ne se trouve pas nécessairement souhaitée par l'ensemble des chrétiens, certains préférant des solutions claires, toutes faites, adaptables en tous lieux et à tous moments; en un mot, un objectivisme moral.

Pour me résumer, gardons à l'esprit qu'il s'agit d'un chemin dialectique où deux pôles ont toute leur place et rien que leur place. Comment cela ? S'en tenir à la seule dimension universelle, magistérielle sans prendre acte de la situation singulière, ce serait du « traditionalisme » géré davantage par un fidéisme que par un chemin de raison. Tandis que s'en tenir à la seule situation ou à sa seule conscience non éclairée conduirait vers des chemins de « situationnisme » ou « d'individualisme » qui sont autant d'impasses dans la réflexion et l'agir moral. En un mot, situés dans un questionnement singulier, il importe de garder l'exigence de comprendre cette situation, d'envisager honnêtement et en raison les repères issus de notre Tradition et, finalement, à décider en conscience des actes que je poserai ou non.

2. Identité et intégrité morale

Nous savons maintenant « comment » et « avec quoi » un chrétien peut prendre une décision dans une situation où un « mal » est possiblement en cause. Mais ce n'est évidemment pas toujours si simple, nous le savons toutes et tous d'expérience !

Il est en effet des situations de vie, de décision, autrement dit toutes ces situations où c'est le mouvement même de notre existence qui se trouve disqualifié dans notre rapport à l'action (exemple : devoir poser des actes, tenir des paroles qui vont à l'encontre de ce que nous sommes, des valeurs que nous tenons pour essentielles).

Ce sont, à titre d'exemple, toutes ces situations qui écartèlent le sujet de ses valeurs fondamentales : des demandes singulières qui mettent à mal le sujet au regard de ses propres valeurs (ex : une demande d'interruption de grossesse, d'euthanasie) et qui lui donnent le sentiment que, s'il devait les rejoindre, il serait infidèle au bien qu'il porte en lui-même; des fonctionnements institutionnels ou des repères législatifs qui, au cœur de l'action, conduisent le sujet à mettre en œuvre des valeurs contradictoires avec les siennes; quand ce ne sont pas des ordres, des refus qui le conduisent au choix parfois cornélien de l'obéissance ou de la désobéissance (un ordre imposant de poser tel acte). Ce sont toutes situations qui vont au-delà de la seule souffrance d'inadéquation de l'action pour qualifier, aux yeux du sujet, l'action en termes de mal moral, d'action mauvaise. Ce sont ces situations qui touchent l'identité, l'intégrité morale du sujet lorsque sa « clé de voûte » est remise en cause, et dès lors ce qui le porte dans son unité de sujet.

L'identité morale

Comment pourrions-nous qualifier cette notion d'identité morale ? **Alan Montefiore** en propose une approche : « Un profond engagement en faveur de certaines valeurs – un engagement qui se manifeste autant dans ses dispositions pratiques et le comportement observable que dans ce qu'on dit (ou ne dit pas) explicitement à soi-même et aux autres – peut certainement former une caractéristique centrale du caractère, au point de constituer ce qu'on peut tout à fait considérer comme l'identité morale,

⁷ QUELQUEJEU B., en outre, montre les risques d'une conscience morale hétéronome où il suffit d'obéir docilement, sans réflexion, à des lois, des règles venues d'ailleurs et fondées en Dieu, auteur de la loi, et s'inscrivant objectivement dans la seule nature humaine : « Le drame, pour les chrétiens modernes que nous sommes, est que l'autorité catholique continue, dans une trop large part, de se référer à la compréhension 'ancienne' de la conscience, qui sauvegarde au mieux, à ses yeux, son pouvoir moral sur les consciences - à une époque où, en rupture avec les siècles précédents, cette autorité a vu fondre son pouvoir social, son pouvoir culturel, son pouvoir politique. Tant qu'il en sera ainsi, ce sont, dans notre Eglise, les malentendus, la suspicion, la défiance qui l'emporteront, en lieu et place du débat éthique permanent, nécessaire. », dans COLLECTIF, *Aux débuts de la vie. Des catholiques prennent position*, Paris, Editions La Découverte, 1990, p. 202.

une caractéristique en l'absence de laquelle on ne serait plus reconnaissable comme la même personne au 'plein sens moral du terme' »⁸.

Que peut-on retenir de cette approche pour comprendre les décalages essentiels auxquels le sujet professionnel peut être confronté dans son action ? Tout d'abord, il y a cette notion de « **reconnaissable** » : il pourrait exister des situations où, le sujet agissant comme il n'a pas l'habitude de le faire, ne serait plus reconnu par ses semblables, où il ne se reconnaîtrait plus lui-même; nous touchons ici la notion d'infidélité à soi-même que nous évoquions précédemment. Un deuxième trait est celui de *l'engagement* : il nous redit que, dans l'action, il n'est jamais question de neutralité mais bien d'un engagement du sujet au regard de valeurs qu'il porte et qui le portent. De plus, c'est ainsi qu'il est possible d'affirmer que l'action manifeste une part au moins du sujet, ce dernier se disant au cœur de l'action si cette dernière est manifestement un engagement. On pourrait traduire cette deuxième caractéristique par la maxime suivante : « montre-moi ton action et je te dirai qui tu es », supposant que le sujet n'agit normalement pas en dehors de ce qui lui semble « normal », bon. Et c'est ici que nous rejoignons la notion d'observable dont on est sensé pouvoir rendre compte : une action consciente, voulue doit pouvoir être argumentée en raison, au regard de certaines valeurs ayant porté un choix, une décision ; c'est l'éternelle question du « quoi-pour-quoi-comment ? » que nous évoquions déjà avec le concept d'attribution causale. Ce deuxième trait manifeste une fois de plus combien, dans l'action, une certaine unité doit pouvoir s'établir entre le sens manifesté par l'action posée et le sens, la compréhension, les valeurs que porte le sujet. Enfin, il est question de « dit ou pas dit ». La notion de « dit » est assez claire : c'est la capacité pour le sujet de rendre compte en raison de ses actes, attitude le qualifiant généralement de sujet moral. La notion de « non-dit » renvoie certes à la dimension inconsciente de l'action, qui en est un moteur qu'il faudrait pouvoir préciser, mais également à cette dimension qui ne peut être dite ; nous pensons ici à certains référentiels religieux porteurs de valeurs fondamentales qui, pour des raisons sociales, culturelles ou autres, ne peuvent se dire, s'expliciter dans cet effort du « rendre compte » de l'action et qui, pourtant, modèlent profondément l'action⁹.

L'intégrité morale

Or, lorsqu'un sujet se trouve empêché d'agir selon les visées du bien qu'il porte, lorsqu'il se trouve en incapacité de pouvoir rendre compte de ce qui sous-tend son action, son identité morale se trouve mise à mal, si pas niée. Ceci conduit bien au-delà de la simple souffrance morale car c'est bien dans son intégrité que le sujet se trouve atteint : « L'état d'intégrité est un état de complétude qui n'a pas été rompu ni corrompu; une personne intègre est une personne d'un seul tenant, qui est responsable au double sens où l'on peut se fier à elle et où elle est prête à répondre de ce qu'elle fait ou a fait, une personne qui ne triche pas avec ce qu'elle défend fondamentalement »¹⁰.

Au regard des quelques situations que nous évoquions, nous pouvons facilement nous rendre compte que c'est bien l'intégrité du sujet moral qui se trouve atteinte lorsque certaines actions contraires s'imposent à lui, un sujet qui ne peut correspondre à son bien, ce bien qui unifie sa vie en termes de visée. En certaines situations, le sujet se trouve rompu, brisé et tout passage à l'acte le ferait apparaître comme un « corrompu » : c'est donc bien de la vérité du sujet qu'il est question et la confiance dont il semblait être crédité, au point qu'il puisse s'expérimenter comme un traître, comme une personne à qui on ne pourrait plus se fier. Ce n'est donc pas simplement le sujet en son présent qui est atteint, mais également son avenir. C'est en ce sens qu'on pourra

8 Montefiore A., Identité morale, dans Canto-Sperber M. (dir), *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, Paris, Presses Universitaires de France, 1996, p. 695.

9 Jacquemin D., *Bioéthique, médecine et souffrance. Jalons pour une théologie de l'échec* (Interpellations n°13), Québec, Médiaspaul, 2002, p. 14-19.

10 Montefiore A., *op. cit.*, p. 696.

parfois entendre un chef de service dire : « si je pose tel acte, je pers ma crédibilité ». Cela veut-t-il dire que cette notion d'intégrité morale rive le sujet à la fixité de son présent sous-tendu par des valeurs autrefois identifiées comme incontournables ? Certes non car le sujet reste un être historique. Ses valeurs peuvent se modifier, s'assouplir dans leur application sans que le sujet s'expérimente autre : non délié d'un rapport essentiel au monde et aux autres, le sujet évolue dans sa manière de vivre et de penser, de hiérarchiser ses priorités, sachant aussi laisser place au principe d'épikie¹¹, montrant par-là que tout humain est un être en devenir, capable de se laisser interpeller par des situations nouvelles. Le tout sera une question d'écart tenable entre le bien voulu et le bien réalisable, ce qui nous renvoie indéniablement à la notion de moindre mal¹².

¹¹ « L'épikie, c'est la fidélité à l'excellence en humanité, par le triomphe de l'esprit sur la lettre, la capacité de vivre la transgression matérielle de la loi et de construire une décision de qualité dans l'incertitude du fait singulier, avec une relative certitude de réaliser le meilleur disponible dans les circonstances. », dans Desclos J., *L'épikie, d'hier à aujourd'hui*, Collection Essais et Conférences, document n°18, Université de Sherbrooke, 2003, Editions GGC, p. 23.

¹² « Ce sont ces situations...dans lesquelles quoiqu'on fasse pour en sortir, y compris s'abstenir d'agir, il s'ensuivra des conséquences inacceptables du point de vue de l'éthique. Que choisir dans une telle situation ? La question est simple en théorie. Mais, en pratique, c'est sans doute l'une des plus difficiles auxquelles un être humain puisse être conduit à répondre... Il faut choisir délibérément de provoquer les conséquences les moins inacceptables. Il faut réduire les dégâts à un minimum. J'appelle cette règle *la règle du meilleur chemin* (ou moindre mal). » dans Malherbe J.-F., *Pour une éthique de ma médecine*, Namur, Artel/Fides 1990, p. 65.